PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2021-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2000-08

Lors d'une séance tenue le 1er mars 2021, le conseil a adopté le Règlement 2021-02 modifiant le règlement de zonage 2000-08.

Résumé
Pour l'implantation d'une tour de communication desservant un service de sécurité civile dans la zone AF2-10, les obligations concernant la distance à respecter d'un bâtiment ainsi que les obligations concernant l''installation d'une clôture ne s'appliquent pas. De plus, une seule tour de communication pour les services de sécurité civile est permise pour l'ensemble de la zone AF2-10.

La MRC de Memphrémagog a émis un certificat de conformité en date du 4 mars 2021.

Toute personne peut consulter le règlement sur le site Internet du Canton de Hatley ou en obtenir une copie auprès de l'Hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné au Canton de Hatley ce 17 mars 2021.

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale